

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 38 | 38 dont 3 pouvoirs |

Date de convocation : 1^{er} juin 2018
Date d'affichage : 1^{er} juin 2018**SEANCE DU 7 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des Fêtes de Villeneuve Les Cerfs.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Roland BUFFET a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON.

Absents représentés :

Pascal ROUGIER, François-Xavier PERRAUD, Eric GOLD.

Secrétaire de séance : Roland GENESTIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-77 : **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN ACCUEIL TOURISTIQUE SAISONNIER AU DOMAINE ROYAL DE RANDAN**

Rapporteur : Bernard FERRIERE

Le Domaine royal de Randan est le site touristique le plus visité de notre territoire : il accueille environ 20 000 visiteurs par an. Ouvert de fin avril à début octobre, il connaît des pics de fréquentations selon les manifestations organisées dans son enceinte.

Pour la première fois, la communauté de communes Plaine Limagne, l'office de tourisme Riom-Limagne et le Domaine royal de Randan se sont entendus pour ouvrir un point d'accueil touristique physique saisonnier au sein du Domaine. Pour ce faire, le Domaine royal mettra du matériel à disposition, l'office de tourisme recrutera et formera un agent saisonnier et la communauté de communes Plaine Limagne financera les charges de personnel que cela représente (environ 6 000 €). Pour la première année, il est convenu d'ouvrir cet accueil de début juillet à mi-septembre (journées du patrimoine), du mercredi au dimanche, les après-midis.

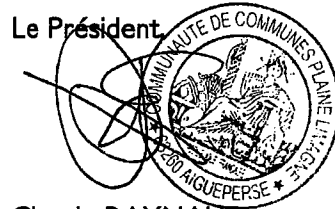
→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des suffrages exprimés (37 pour, 1 contre) :

- d'adopter la convention correspondante,
- d'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 14/06/2018
Le Président,

Le Président



Claude RAYNAUD

